



AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES

Les enquêtes publiques se dérouleront du **mercredi 9 octobre 2019 à 9h00 au mardi 29 octobre 2019 à 12h00** soit pendant 21 jours consécutifs.

Elles portent sur :

- les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune à partir des captages de Fontfrêche et des Près-Hauts et de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent,
- la cessibilité des immeubles bâtis et non bâtis nécessaires à la réalisation des travaux concernant le captage de Fontfrêche au profit de la commune de Prémian.

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée des enquêtes :

- sur les registres d'enquête déposés en mairie de Prémian (pour les captages de Fontfrêche et des Près-Hauts), en mairie de Riols (uniquement pour le captage de Fontfrêche),
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais aux registres après les avoir visées à l'adresse suivante :

Monsieur Jean-Pierre GRATECAP- commissaire enquêteur – « Captage de Fontfrêche et des Près-Hauts – Mairie de Prémian – Impasse Lou Céries – 34390 PREMIAN,

- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences aux dates et lieux suivants :

Mairie	Dates	Horaires
Prémian	Mercredi 9 octobre 2019	de 9h00 à 12h00
Riols	Mercredi 9 octobre 2019	de 14h30 à 17h00
Prémian	Mardi 29 octobre 2019	de 9h00 à 12h00

- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.